



APPLICATION DE LA TVA 5.5 % POUR LES POMPES À CHALEUR AIR/AIR (CLIMS RÉVERSIBLES)

CONDITIONS GÉNÉRALES :

-Le fluide frigorigène utilisé par la pompe à chaleur doit respecter les seuils de potentiel de réchauffement planétaire et le calendrier d'interdiction de mise sur le marché des gaz à effet de serre fluorés (règlement UE 2024/573 du Parlement Européen et du Conseil du 7 février 2024).

-La pompe à chaleur doit être connectée à un réseau numérique pour communiquer, transmettre et recevoir les consignes de température sur les plages horaires, en mode chaud et en mode froid, et piloter son mode de fonctionnement.

-Les efficacités énergétiques des appareils doivent être de :

POUR LES ÉQUIPEMENTS AVEC UNE PUISSANCE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 12 KW



Pour les multisplits

A +

Pour les monosplits

A ++

POUR LES ÉQUIPEMENTS AVEC UNE PUISSANCE SUPÉRIEURE À 12 KW

Pour les modèles en toiture :

-CHAUD : 145 %

-FROID : 250 %

Et si elles intègrent également la ventilation, la surventilation nocturne et la filtration :

-CHAUD : 130 %

-FROID : 150 %

